

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINT-MARIE séance du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, adjoints
M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Danielle ROUSSARD, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Mircéa CARUNTA-FOUCARD, Mme Marie-Cécile JACQUES, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE, Mme Carole SEREND, M. Mamadou DIALLO, M. Vincent VOILLEQUIN, M. Cyril CORNU, M. Julien SALLIC, Mme Marjorie PREVOT, M. Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, conseillers municipaux

Absent(e) et représenté(e) : M. Laurent SINDRES-DUBOIS représenté par M. Denis DEFER, Mme Véronique HEUILLARD représentée par M. Bruno HAILLOT, M. Joël COFFINET représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, Mme Nicole BARBERY représentée par Mme Janine PINKOWICZ, M. Philippe JOURNIAC représenté par M. Pascal LANDREAT, Mme Sandrine MIDAVAINNE représentée par M. Mamadou DIALLO, Mme Séverine STAB représentée par M. Vincent VOILLEQUIN

Secrétaire de Séance : M. Mamadou DIALLO

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Votants : 29
N° délibération : 2026-04-03

Date de la convocation : 31-03-2026
Date d'affichage de la convocation : 31-03-2026
Acte rendu exécutoire : 09-04-2026

ELECTION DES MEMBRES REPRESENTANTS LE CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Rapporteur : Pascal LANDREAT

Vu l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles et des articles R 123-7 à R 123-15 du même code,
Vu la délibération du Conseil municipal du 7 avril 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS issus du conseil municipal à 8,

Considérant que les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du Maire,

Considérant que les représentants du Conseil municipal sont élus en son sein au scrutin de listes à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseil municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurants sur la liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats après l'ordre de présentation de chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Considérant les listes en présence :

- Liste Ensemble Construisons l'avenir : Véronique HEUILLARD – Nicole BARBERY – Danielle ROUSSARD – Marie-Cécile JACQUES – Janine PINKOWICZ – Carole SEREND – Sylvie FERRIOT – Cathy PLAQUEVENT
- Liste Avec vous pour tous : Cyril CORNU – Marjorie PREVOT - Julien SALLIC
- Liste Réveil Citoyen : Alexandra PEUCH – Didier FREVILLE

Mamadou DIALLO est désigné secrétaire.

Didier FREVILLE et Marjorie PREVOT sont désignés assesseurs.

Il est procédé au vote :

- Membre en exercices : 29
- Votants : 29
- Blancs ou nuls : 0
- Exprimés : 29

Résultat du scrutin

- Liste Ensemble Construisons l'avenir : 22
- Liste Avec vous pour tous : 5
- Liste Réveil Citoyen : 2

Répartition des sièges :

- Liste Ensemble Construisons l'avenir : 6
- Liste Avec vous pour tous : 2
- Liste Réveil Citoyen : 0

Sont déclarés élus :

Véronique HEUILLARD – Nicole BARBERY – Danielle ROUSSARD – Marie-Cécile JACQUES – Janine PINKOWICZ – Carole SEREND - Cyril CORNU – Marjorie PREVOT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **DE PROCEDER** à la nomination des noms mentionnés ci-dessus au poste d'administrateurs au sein du conseil d'administration du CCAS de Pont-Sainte-Marie.



Le Maire,

Pascal LANDREAT